



CIRCULAIRE EXPLICATIVE

INFORMATIONS IMPORTANTES

LES DOSSIERS POUR LA SAISON 2022/2023
SERONT A TELECHARGER SUR LE SITE
DE LA LGF DANS LA RUBRIQUE DOCUMENTS-ARBITRES

1 – LA DEMANDE DE LICENCE

Le formulaire de demande de licence obligatoire à remplir, est le même pour tous les arbitres. (Document à transmettre à votre club une fois rempli)

➤ **L'arbitre renouvelant dans son club**

L'**arbitre et son club** doivent se rapprocher afin de compléter le formulaire de demande de licence. Charge au club ensuite de saisir et transmettre cette demande via Footclubs **du 1er juin au 31 Août (inclus)**.

➤ **L'arbitre changeant de club**

L'**arbitre et son nouveau club** doivent se rapprocher afin de compléter le formulaire de demande de licence, charge au club ensuite de saisir et transmettre cette demande via Footclubs **du 1er juin au 31 Août (inclus)**.

➤ **L'arbitre indépendant**

L'**arbitre** complète le formulaire de demande de licence et le transmet à la Ligue accompagné d'un chèque de 25,50€.

➤ **L'arbitre changeant de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement)**

L'**arbitre** peut effectuer cette demande en se rapprochant, en fonction de son nouveau statut, **de son nouveau club ou de la Ligue**, pour transmission du formulaire **du 1er juin au 31 Août (inclus)**.

A noter : arbitre en double licence, fusion du club, dissolution du club, se reporter aux articles 29 et 32 du Statut de l'Arbitrage.

3 – DOSSIER MEDICAL

Il est à retourner dûment complété pour vérification par le Médecin de la Ligue

NE PAS OUBLIER : LA DATE BUTOIR DU 31 AOUT 2022 EST IMPERATIVE POUR LE RATTACHEMENT A SON CLUB